

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE :
-au projet de construction d'une centrale photovoltaïque terrestre et flottante sur la commune d'Aiguillon
-à la modification des conditions de la remise en état de la carrière Gaïa
-à la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU d'Aiguillon

Une enquête publique est ouverte sur la commune d'Aiguillon du 12 novembre 2020 à 9h00 au 11 décembre 2020 à 17h00.

Elle porte sur

- projet de construction d'une centrale photovoltaïque terrestre et flottante sur la commune d'aiguillon,
- la modification des conditions de la remise en état de la carrière Gaïa,
- la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU d'Aiguillon,

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie d'Aiguillon, pendant 30 jours, du 12 novembre 2020 à 9h00 au 11 décembre 2020 à 17h00, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie d'Aiguillon
A l'attention de M. Alain POUMEROL, commissaire enquêteur
47190 Aiguillon

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Alain POUMEROL, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie d'Aiguillon : jeudi 12 novembre de 14h00 à 17h00.
- A la mairie d'Aiguillon : lundi 23 novembre de 14h00 à 17h00.
- A la mairie d'Aiguillon : jeudi 03 décembre de 09h00 à 12h00.
- A la mairie d'Aiguillon : vendredi 11 décembre de 14h00 à 17h00.

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie d'Aiguillon ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont un permis de construire, pris par arrêté de la préfète de Lot-et-Garonne, un arrêté préfectoral complémentaire pour la remise en état de la carrière ainsi qu'une mise en compatibilité du PLU d'Aiguillon par déclaration de projet pris par la communauté de communes « confluent et coteaux de Prayssas ». Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : urba 153, 75 allée Wilhelm Roentgen, 34961 Montpellier cedex 2.